



**COMMUNE DE NEYRON  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021 A 19H30**

Présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoirs : LARIVE Bruno donne pouvoir à GARCIA Nathalie

Absents : LARIVE Bruno

**SECRETARE DE SEANCE :**

BOURGEOIS Rosaria est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 20 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint. Mme BOUREGOIS Rose est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire indique par ailleurs qu'un pouvoir est en sa possession : celui de M. LARIVE

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h00).

Mme la Maire fait lecture du l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du compte rendu du 10 décembre 2021 :**

Madame la Maire rappelle les différents points qui avaient été abordés lors de ce conseil et demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce compte rendu.

Question de M. Gruffat : l'erreur concernant le vote des adjoints a-t-elle été rectifiée ?

Réponse de Doriane Revollon : oui

Le compte rendu est adopté à 21 voix pour.

Arrivée de M. Favreau à 19h35.

Arrivée de M. Delacourt à 19h40.

## **2) Délégation du conseil municipal au maire :**

La Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal peut lui déléguer une partie de ces délégations pour la durée du mandat. Mme la Maire liste à l'assemblée les différentes délégations et rappelle que ces délégations ne sont pas figées et peuvent être révisées en cas de besoin.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 contre (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

## **3) Désignation des conseillers délégués :**

La Maire informe l'Assemblée que, en vertu de l'article L. 2122-18, il peut par arrêté, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal.

Le maire propose la création de quatre postes de conseillers délégués sur les thématiques suivantes :

- Réseaux : Raphael PAYRE
- Voirie / sécurité : Raymond PISTIL
- Affaires sociales et solidarité : Valérie JULLIEN
- Finances : Véronique DUPLAN

- Question de M. GIRARD : pourquoi 2 délégués pour réseaux, voirie et sécurité alors que c'était un adjoint qui s'en occupait avant, et que cette commission demande beaucoup de travail.
- Réponse de Mme la Maire : les réseaux sont une compétence en grande partie intercommunale. Les personnes en charge de ces thématiques ont des compétences sur le sujet et ce choix convient mieux au fonctionnement de l'équipe. Mme la Maire remercie M MARQUIS pour tout le travail accompli.
- Remarque de M. GIRARD : M MARQUIS était présent en mairie tous les jours car beaucoup de sujets prenants.
- Réponse de Mme la Maire : plutôt qu'un adjoint ce sera 2 délégués : M. PISTIL très présent car en retraite et M. PAYRE, en activité mais disponible.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 contre (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

## **4) Détermination des indemnités de fonction des élus**

Madame la Maire informe l'assemblée que le CGCT, via les articles 2123-20 et suivants, permet d'allouer des indemnités aux élus, l'indice brut 1027 servant de base de calcul.

Mme la maire détaille les pourcentages alloués à chacun et donne lecture du montant brut mensuel alloués. Ces indemnités concerneront le Maire, les adjoints et les conseillers délégués. Mme la Maire précise la volonté de rabaisser les pourcentages (environ 25%) dans le but de se laisser une marge de manœuvre et de souplesse pour rajouter des délégués ou autre.

- Question de M. GIRARD : Le budget total est-il inférieur au précédent mandat ?
- Réponse de Mme la Maire : oui, de 2% environ, et ce malgré l'indemnisation d'un adjoint et de deux délégués supplémentaires.
- Question de Mme NEDIALKOVA : principalement sur le pourcentage de Mme la Maire ?
- Réponse de Mme la Maire : non pour les adjoints aussi, cela représente environ 10000€ d'économie à l'année par rapport au maximum autorisé
- Question de M. GRUFFAT : tous les adjoints ont-ils accepté ?
- Réponse de Mme la Maire : oui

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 contre (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

**5) Désignation d'un délégué et de son suppléant au Symalim**

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte pour l'aménagement et le Gestion du Grand Parc de Miribel Jonage.

- Question de M. FAURE : peut-on réexpliquer les différences entre symalim et segapal ?
- Réponse de Mme la Maire : Mme la Maire réexplique les différences et Mme QUEIREL explique qu'au Symalim ce sont des groupes de travail, et Segapal comprend le vote du budget et quelques réunions.

M BRIERE se propose en titulaire et Mme GAROUTTE se propose en suppléante.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 absentions (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

**6) Désignation de deux délégués et de quatre suppléants au SIEA**

Le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués et 4 suppléants pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

M PAYRE et M PISTIL se proposent en titulaires.

M FAURE, Mme FLACEAU, M FAVREAU et Mme GARCIA se proposent en suppléants.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 absentions (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

**7) Désignation délégués SPL Segapal**

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant pour l'assemblée spéciale de la SPL et un représentant pour l'assemblée générale.

M FAVREAU se propose comme représentant pour l'assemblée spéciale

Mme QUEIREL se propose comme représentante pour l'assemblée générale.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 absentions (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

**8) Définition des commissions municipales et désignation des membres :**

Le Maire indique que le conseil municipal peut créer des commissions afin d'étudier des questions soumises au Conseil.

Elle propose la création de 10 commissions :

1. Sport, associations, culture et participation citoyenne
2. Développement économique et ressources extérieures
3. Urbanisme et aménagement communal
4. Petite enfance et vie scolaire
5. Projet de territoire
6. Communication, numérique et animations
7. Réseaux
8. Voirie / Sécurité

## 9. Affaires sociales et solidarité

## 10. Finances

- Question de M GRUFFAT : combien faut-il de membres par commission ?
  - Réponse de Mme la Maire : pas de limitation
  - Question de M GRUFFAT : quel mode de fonctionnement ?
  - Réponse de Mme la Maire : les commissions se réunissent, soumettent au bureau municipal puis ensuite soit le projet est retravaillé, soit il est soumis au conseil municipal.
  - Question de M GRUFFAT : seulement les membres des commissions assistent aux commissions ?
  - Réponse de Mme la Maire : non, tout le monde peut participer
  - Question de Mme NEDIALKOVA : Est-ce qu'il y aura un ordre du jour ?
  - Réponse de Mme la Maire : oui, il sera envoyé à tous les conseillers, et le compte rendu aussi.
  - M GIRARD demande ce que qu'on développe les sujets des commissions
- Chaque coordinateur explique le rôle de sa commission :

- ✓ Commission 1 : création conseil municipal des aînés + commissions extramunicipales + consultations de personnes extérieures
- ✓ Commission 2 : élue dédiée à la recherche de subventions
- ✓ Commission 3 : urbanisme lié à la voirie et aux réseaux + liaison avec les projets de territoire
- ✓ Commission 4 : vie scolaire + centre aéré, jeux extérieurs pour enfants, animation pour enfants
- ✓ Commission 5 : définir 1 projet pour la commune + environnement + patrimoine + PCAET + liaison avec services techniques
- ✓ Commission 6 : communication + animations + dématérialisation avec un portail citoyen
- ✓ Commission 7 : tous les réseaux de la commune (fibre, électricité, eaux propres, eaux usées)
- ✓ Commission 8 : infrastructures routières + sécurité en lien avec ST et gendarmerie
- ✓ Commission 9 : CCAS, logement, aide au numérique
- ✓ Commission 10 : finances

Sont proposés pour la composition des commissions

- Commission n° 1 : Bruno LARIVE, Elodie QUEIREL, Chloé FLACEAU, Raymond PISTIL
- Commission n° 2 : Nathalie GARCIA, Agnès GAROUTTE, Rose BOURGEOIS, Véronique DUPLAN, Gérard MARQUIS
- Commission n°3 : Julien FAVREAU, Matthieu BRIERE, Sébastien FAURE, Véronique DUPLAN, Marc DELACOURT, Nathalie GARCIA, Krassi NEDIALKOVA
- Commission n° 4 : Elodie QUEIREL, Mathieu TONDU, Chloé FLACEAU, Valérie JULLIEN
- Commission n° 5 : Marc DELACOURT, Matthieu BRIERE, Mathieu TONDU, Chloé FLACEAU, Nathalie GARCIA, Jean-Pierre HERVIS, Brigitte MENUT
- Commission n° 6 : Clotilde VERDENET, Nathalie GARCIA, Raphael PAYRE, Jean-Pierre HERVIS, Valérie JULLIEN, Julien FAVREAU
- Commission n° 7 : Raphael PAYRE, Raymond PISTIL, Sébastien FAURE; Julien FAVREAU
- Commission n° 8 : Raymond PISTIL, Raphael PAYRE, Sébastien FAURE, Henri GRUFFAT

- Commission n° 9 : Valérie JULLIEN, Agnès GAROUTTE, Bruno LARIVE
- Commission n° 10 : Véronique DUPLAN, Nathalie GARCIA, Raphael PAYRE, Jean-Yves GIRARD

Délibération adoptée à 18 voix pour, 3 absents (MENUT Brigitte, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi) et 2 contre (GIRARD Jean-Yves, MARQUIS Gérard)

- Remarque de M GIRARD : beaucoup de commissions. Comment ont-elles été créées ?
- Réponse de Mme le Maire : en fonction d'une logique et d'une réflexion de l'équipe.
- Remarque de Mme VERDENET : il y avait 9 commissions au mandat précédent.

### **9) Liste des candidats à la commission des impôts directs**

A la demande du Directeur des Services Fiscaux, la commune doit établir une liste de 32 contribuables pour participer à la commission des impôts directs. Sur les 32, seuls 8 seront appelés à siéger sur désignation du Directeur des Services Fiscaux.

La liste a été élaborée sur les critères suivants : représentation des différents quartiers de la commune, connaissance de la commune, Représentation dans les taux d'imposition. Liste idem au mandat précédent sauf pour la personne extérieure à Neyron.

- question de M GRUFFAT : est-ce cohérent de mettre M PINHOUE, ancien DGS de Neyron comme personne extérieure ?
- Réponse de Julien FAVREAU : proposition de mettre M BELAIR à la place, qui habite Miribel

Délibération adoptée à 18 voix pour et 5 absents (MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi).

### **10) Acquisition parcelles AC 571 et AC 569**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune, à la demande de M et Mme FATY, propose d'acquérir les parcelles AC 571 d'une surface de 2 centiares et AC 569 d'une surface de 73 centiares, au prix de 1€. M FAVREAU précise que Mme la Maire pourra par la suite signer l'acte final de vente.

- Question de M GIRARD : est ce que cette acquisition engage des travaux ?
- Réponse de M FAVREAU : non
- Question de Mme NEDIALKOVA : est ce que la construction d'un mur de 3 mètres sera possible ?
- Réponse de M FAVREAU : non car la parcelle sera rétrocédée au domaine public.

### **11) Questions diverses :**

- M GIRARD demande un droit d'expression dans le Mag  
Mme VERDENET répond qu'une tribune d'expression est prévue
- Mme la Maire signale que les vœux du maire ont été annulés en présentiel, comme toutes les communes de la CCMP.
- M DELACOURT demande à l'opposition où trouver tous les dossiers en cours. M MARQUIS et M GIRARD répondent que tout est dans les placards.

La séance est levée à 20h45.

Fait à NEYRON le 20 décembre 2021

Le Maire, Christine FRANCOIS.

